

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Tombé

N° AS706

AMENDEMENT

présenté par
Mme Leboucher, rapporteure, M. Philippe Vigier, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Liso, rapporteure et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« régulièrement »

le mot :

« légalement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.